



PROJET PÔLES INTÉGRÉS DE CROISSANCE

APPEL A CANDIDATURES ETUDE ARCHITECTURALE DES AMENAGEMENTS TOURISTIQUES DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET PIC

Crédit IDA 69290

AMI N° C-337-PIC3/2024

Date de lancement : 23 juillet 2024

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre du Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive (PIC3). Une partie du crédit sera utilisée pour effectuer les paiements au titre du contrat de consultance en objet.
2. La mission contribue principalement aux actions relatives au lever des contraintes en matière d'investissements et à l'amélioration de la compétitivité touristiques à travers l'amélioration et à la diversification des offres touristiques dans les zones d'intervention du Projet PIC. Pour chaque site nécessitant l'appui, le Consultant fournira au Projet et à ses partenaires (i) La conception et étude architecturale des infrastructures touristiques, (ii) l'élaboration de documents techniques d'aménagement et de construction et (iii), le contrôle et surveillance des travaux.
3. Les termes de référence détaillés pour la mission peuvent être consultés sur le site www.pic.mg.
4. La Coordination Nationale du Projet PIC3 invite les candidats à manifester leur intérêt à fournir les services ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures de recrutement de Consultant Individuel de la Banque Mondiale définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services autres que les Services de Consultants », 5ème édition (Septembre 2023) et ses mises à jour. Les trois (03) candidats jugés pertinents par région, après évaluation des dossiers seront invités pour passer un entretien afin de les classer par ordre de qualification.
5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI », énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
6. Le profil recherché requiert :
 - Architecte aménagiste, ou DPLG ou Master,
 - Au moins 5 années d'expériences professionnelles
 - Membre de l'Ordre des Architectes de Madagascar,
 - Expériences dans l'aménagement de sites à vocation touristique,
 - Expériences probantes dans la conception et la supervision des travaux d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques,
 - Expériences en contrôle et surveillance de travaux de construction,
 - Maîtrise d'outil informatique (Office, MS Project, AutoCAD/ Archicad ou autres logiciels),
 - Consultant résident à Madagascar et disponible pour des missions de descente sur terrain.
7. Les candidats intéressés doivent envoyer exclusivement par mail leur dossier de candidature, sous format PDF, composé d'une lettre de motivation, d'un CV détaillé avec les références professionnelles, d'une copie certifiée de diplôme le plus élevé ainsi que les attestations de travail au plus tard le **05 août 2024** à minuit à l'adresse : procurement@pic.mg.

8. L'objet du mail d'envoi doit porter **obligatoirement** la mention suivante « AMI C-337-PIC3-2024 – ETUDE ARCHITECTURALE DES AMENAGEMENTS TOURISTIQUES ».

Le Projet décline la responsabilité de la non-considération des candidatures ne respectant pas cette disposition obligatoire.

Antananarivo le 23 juillet 2024
Le Projet Pôles Intégrés de Croissance